<u>Imprimer</u>

Paris : une mission d'OPC inter-chantiers pour la ZAC Chapelle Charbon

Image

Paris & métropole aménagement souhaite confier une mission d'ordonnancement, de pilotage et de coordination inter-chantiers réalisée dans le cadre de l'aménagement de la ZAC Chapelle Charbon à Paris (18e arr.).

La ZAC Chapelle Charbon, inscrite dans le grand projet de renouvellement urbain Paris Nord-Est, représente une surface totale de 9 ha. Le projet d'aménagement a vocation à poursuivre la requalification engagée avec la réalisation du tramway T3, de la gare du RER E Rosa Parks et la mise en œuvre d'opérations urbaines proches et de "métamorphoser ce secteur délaissé en lieu d'intensité urbaine", indique Paris & métropole aménagement, son aménageur.

Les objectifs poursuivis par la ville de Paris pour ce secteur concernent une meilleure utilisation urbaine des emprises, la création et l'aménagement du grand espace vert de Paris Nord Est, la réalisation d'un quartier mixte habitat/emploi, la contribution au projet d'arc de l'innovation par la construction de locaux qui reflèteront les nouveaux modes d'habiter et de travailler ainsi que la réalisation de continuités de trames paysagères est/ouest et nord/sud.

2 phases de réalisation

Le programme de construction pour ce secteur prévoit environ 35 000 m2, dont 28 200 m2 de logements (avec 50 % de logements sociaux, 20 % en accession sociale, 15 % en locatif intermédiaire et 15 % en accession libre), 4 100 m2 d'équipements publics dont un groupe scolaire polyvalent, 1 800 m2 d'activités et de commerces en pieds d'immeuble et des espaces publics paysagers.

Le projet de ZAC fait l'objet de deux grandes phases de réalisation : une première tranche du parc de 3 ha a été livrée et ouverte au public au cours de l'été 2020 ; la seconde, prévue à partir du dernier trimestre 2022 et jusqu'en 2026, porte sur la réalisation des espaces publics et lots bâtis autour du parc Chapelle Charbon. Une troisième phase, hors périmètre et calendrier de la ZAC, portera sur l'aménagement de la zone CAP18.

Définir le cadre général d'organisation des chantiers

Paris & métropole aménagement a lancé une mission d'ordonnancement, de pilotage et de coordination inter-chantiers pour cette opération. Le titulaire aura pour mission de "définir le cadre général d'organisation des chantiers, dans l'objectif d'un ordonnancement cohérent et soutenable", de "l'établissement et du suivi des documents de planification générale de l'opération à partir des informations collectées auprès des différents acteurs" et il devra également "établir tout document graphique, tableau, schéma ou synoptique nécessaires pour détailler et expliciter les différentes options prises ou à prendre pour la coordination des études et des travaux".

Les documents de marché précisent que l'entreprise retenue devra assurer la coordination et le pilotage opérationnel des travaux, ainsi que leur réalisation dans des conditions de sécurité satisfaisantes. Elle sera par ailleurs chargée de la gestion des espaces communs de chantier et

devra contribuer au cadrage des études et établir un avis formalisé, notamment sur les livrables portant sur les plannings prévisionnels et phasages envisagés pour les travaux. Enfin, elle devra suivre l'avancement de l'opération.
Consulter l'avis